

SCORI Hersin

Mars 2024



Sommaire

- **1. IWS Chemicals France / SCORI**
- 2. Le site SCORI Hersin**
- 3. Le Process**
- 4. Bilan d'activité 2023**
- 5. Suivi environnemental**
- 6. Santé & Sécurité**
- 7. Réalisations 2023 & Perspectives 2024**



1. IWS Chemicals France SCORI

La préparation de combustibles de substitution



Un réseau de proximité

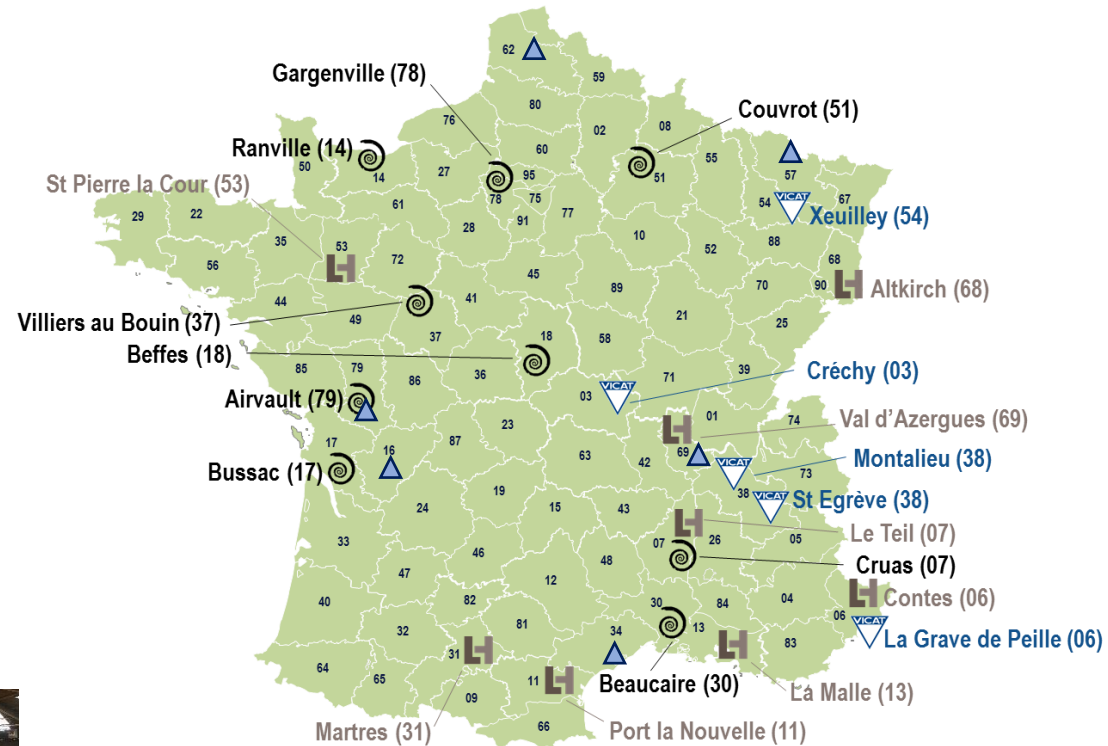
22 cimenteries

4 plateformes SCORI

(Frontignan, Hersin, Airvault et Givors)

2 plateformes CHEMICALS

en réseau, dédiées à la préparation des matières pour la valorisation en cimenterie.

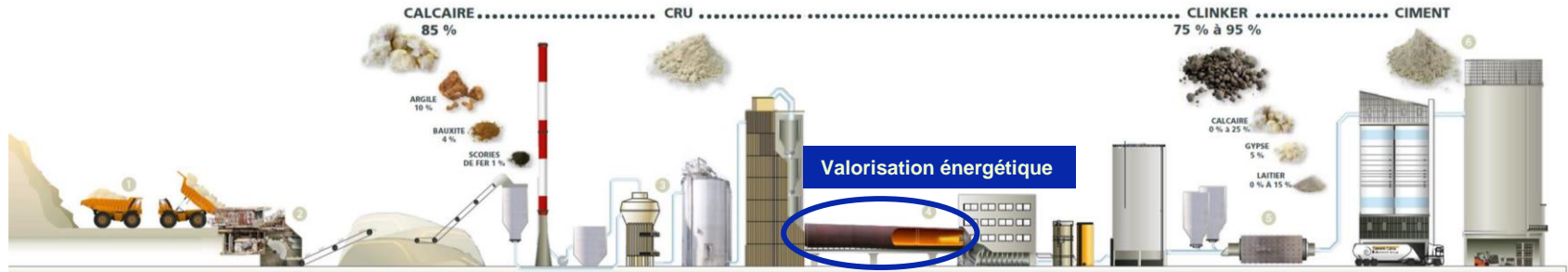
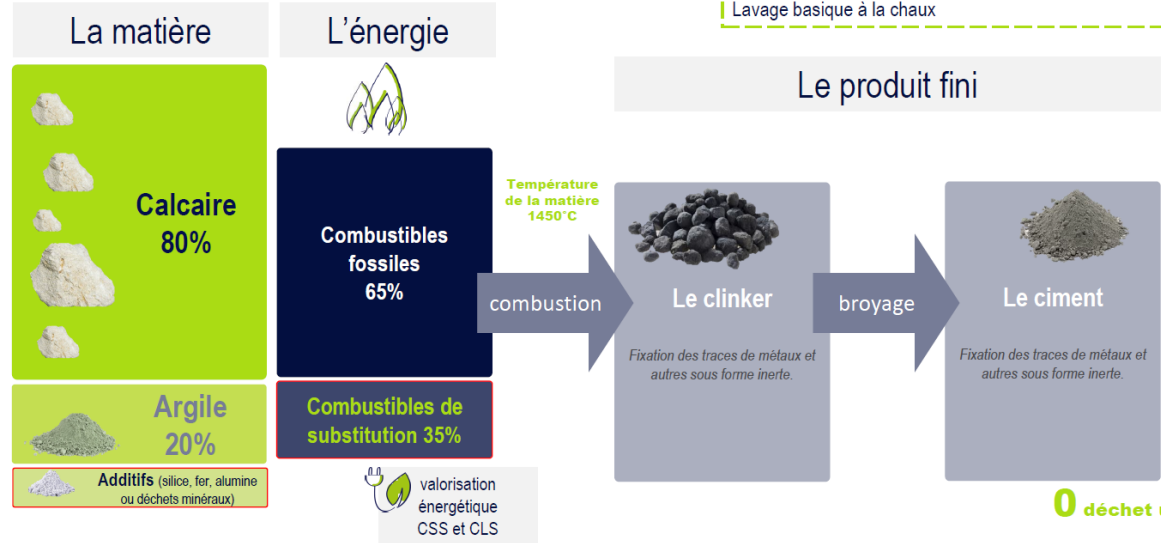


VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN CIMENTERIE

Comprendre le procédé



Températures très élevées (2000°C)
 Conditions oxydantes
 Temps de séjour important (4 à 6sec entre 1800°C et 1200°C)
 Stabilité du processus (forte inertie thermique)
 Lavage basique à la chaux



RAISON D'ÊTRE DE SCORI

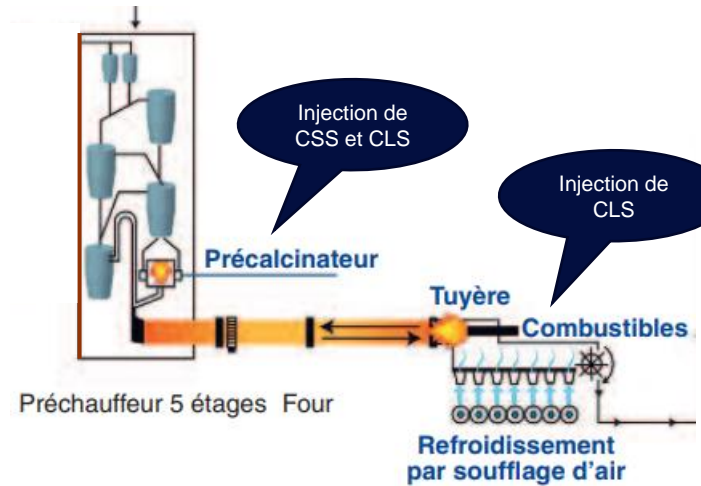
Objectifs de SCORI :

- **Préserver les ressources naturelles**
- **Valoriser les déchets industriels**

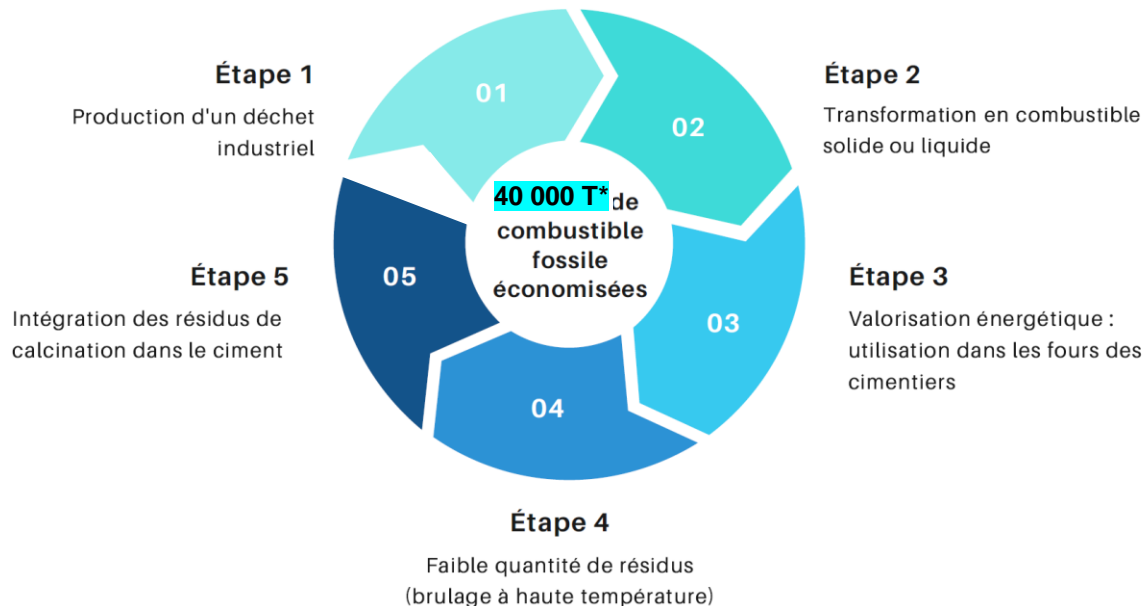
Moyens :

- **Transformer les déchets en combustibles**
- **Valoriser énergétiquement les déchets dans les fours de cimenterie**

Schéma d'un four de cimenterie :



ÉCONOMIE DE COMBUSTIBLE FOSSILE EN 2024



* 40 000T de combustible fossile économisées en 2024 grâce à la production de combustible de substitution par le site

SCORI au sein de IWS / SUEZ

EVOLUTION DES ORGANISATIONS :

En 2020, VEOLIA a lancé une OPA sur le groupe SUEZ,

En 2021, un consortium (Meridiam, GIP et Caisse des dépôts) est créé et par la suite a été constitué un Nouveau SUEZ,

Fin 2022, SCORI intègre le nouveau SUEZ.



2. Le Site

SCORI Hersin

LE SITE SCORI Hersin



SCORI Hersin est notre plateforme de prétraitement spécialisée dans la fabrication de combustible solide de substitution (CSS via broyage et imprégnation de déchets pâteux sur un support absorbant neutre : La sciure de bois).

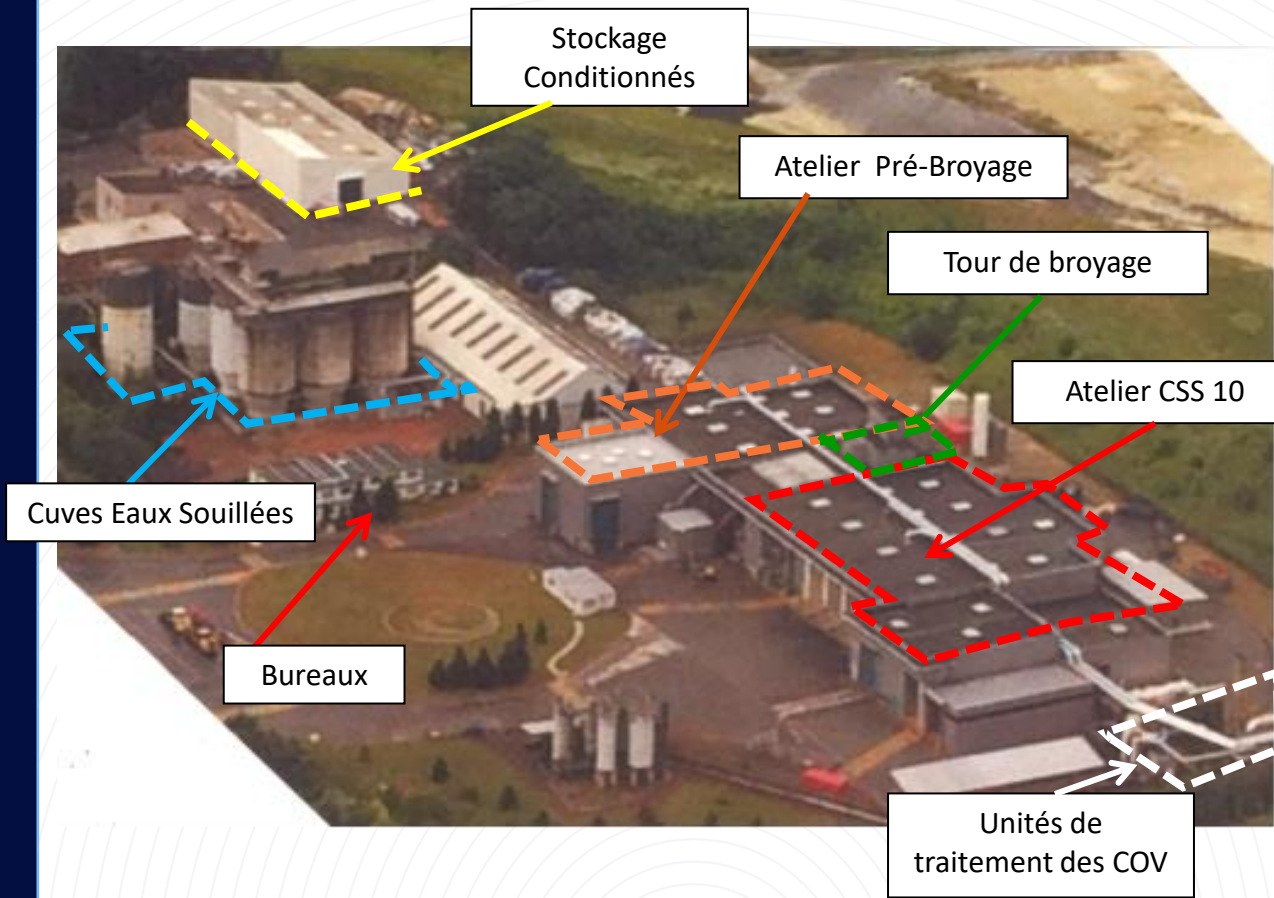
En 2023, 89 % des volumes ont été valorisés en cimenteries

- Date d'ouverture du site : **1987**
- Effectif : **35 personnes**
- Quantité de produit prétraité : **45 000 T/an**

PROCESS :

- Broyage
- Prétraitement - Transit - Regroupement

LE SITE SCORI Hersin



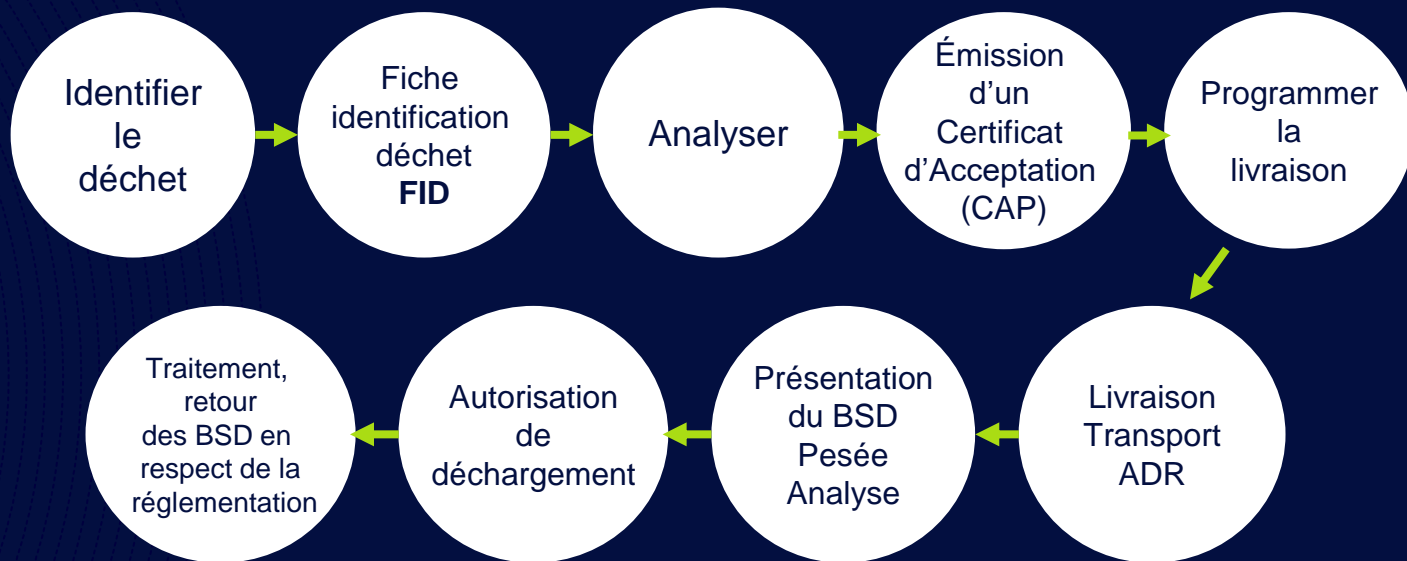
CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Le site SCORI à Hersin-Coupigny (62) a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation initiale le 30 janvier 1987 qui ne comprenait alors que l'activité COMBSU. Un arrêté préfectoral a été ensuite obtenu le 1er juillet 1998 afin d'autoriser la construction et l'exploitation de l'installation COVADIS.
- Les activités du site SCORI à Hersin-Coupigny (62) sont réglementées par l'arrêté Préfectoral n° DCVC-EIM- CP/FT n° 98391 du 1er juillet 1998 délivré par la Préfecture du Pas-de-Calais et prescriptions complémentaires en date du 17 juillet 2000, du 28 décembre 2006, du 4 Juin 2007, du 18 novembre 2009, du 3 août 2012 et du 12 août 2013, du 6 août 2014 et du 28 janvier 2020.
- L'arrêté Préfectoral complémentaire du 4 août 2013 liste les rubriques de la nomenclature sous lesquelles sont reprises les activités du site. Cette évolution fait suite à la modification de la nomenclature des installations classées par le décret n° 2010-369 du 13 avril 2010.
- En 2016 réduction des capacités de stockage des déchets de solvants usagés susceptibles de présenter des propriétés toxiques pour la santé humaine : inférieure à 200 tonnes.
- 28 janvier 2020 : Arrêté préfectoral complémentaire – passage SEVESO Seuil bas.
- Juin 2022 : Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 17 décembre 2019 relatif aux meilleures techniques disponibles, de nouvelles valeurs limites à l'émission ont été fixées pour le site dans l'arrêté préfectoral du 28 juin 2022 et sont applicables depuis le 17 août 2022.
- Décembre 2022 : Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires relatif à la révision de l'étude de dangers et à la caractérisation de la dangerosité des déchets.
- Janvier 2023 : Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires imposant la réalisation d'une étude des émissions diffuses et la mise en place de mesure des conditions météorologiques.

3. Le Process

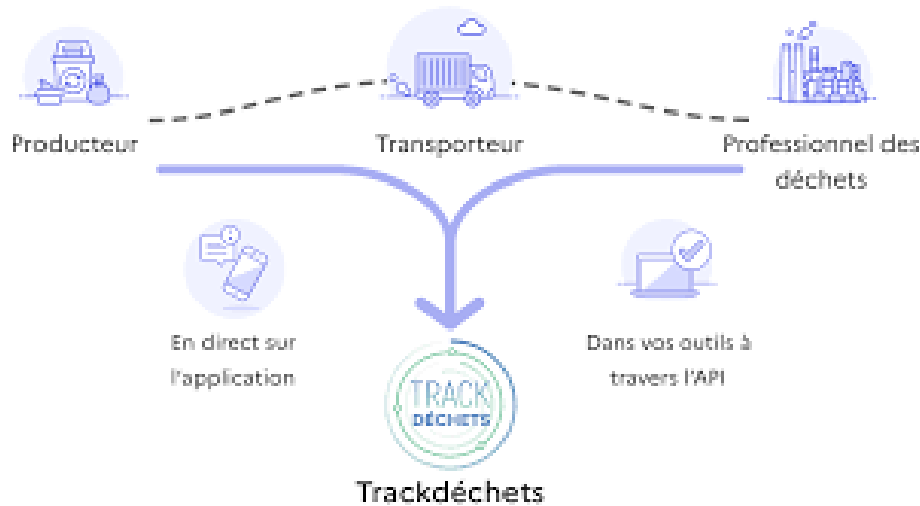
PROCESSUS DE RECEPTION ET TRACABILITE DES DECHETS

CONTROLE TOUT AU LONG DU PROCESSUS



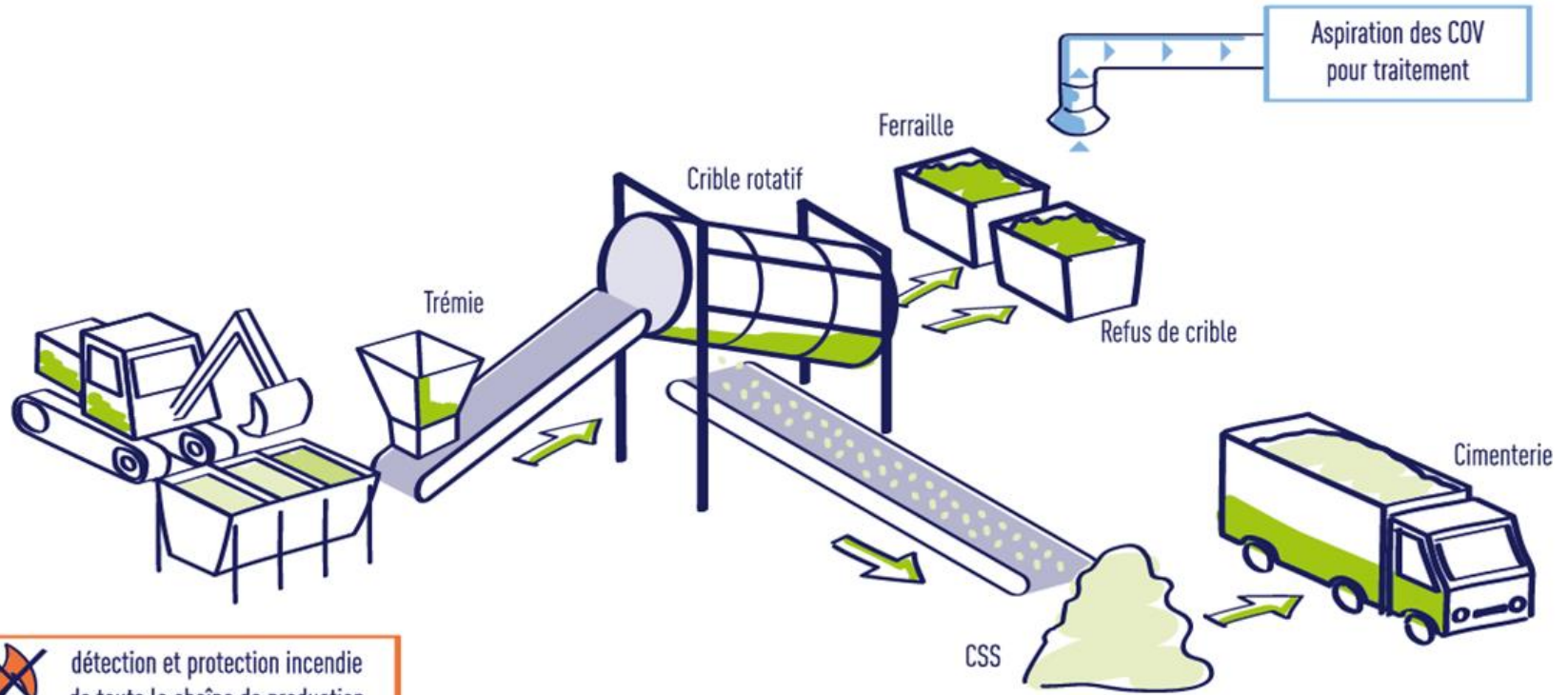
- Une démarche innovante de numérisation des BSD : archivage simplifié, réactivité dans la fourniture des documents, lisibilité.
- Informatisation des données tout au long du parcours des déchets (de l'identification à l'expédition)

DEPUIS 2022 TRACK DÉCHET EST DEPLOYE



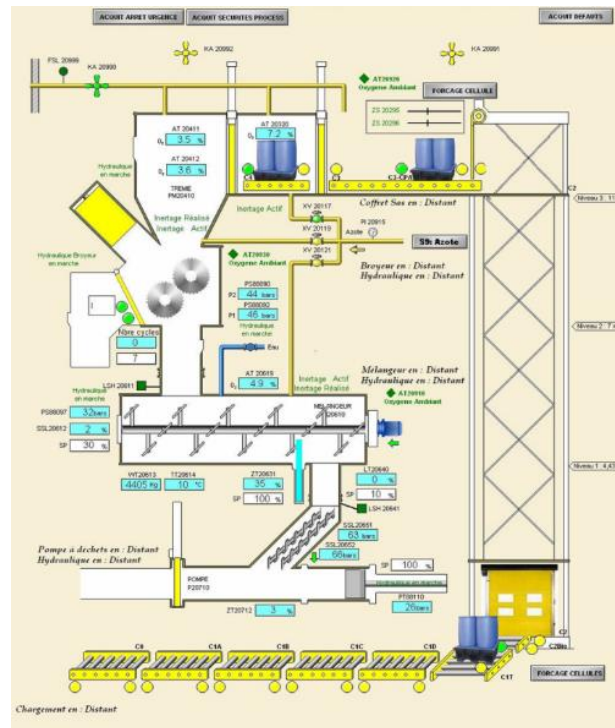
Trackdéchets est un outil numérique qui vise à simplifier la traçabilité des déchets et à assurer les acteurs de la filière (notamment les producteurs) que leurs entreprises partenaires disposent bien des autorisations nécessaires pour collecter, regrouper et/ou traiter leurs déchets.

3.1 PROCÉDÉ DE TRAITEMENT : LIGNE CSS 10

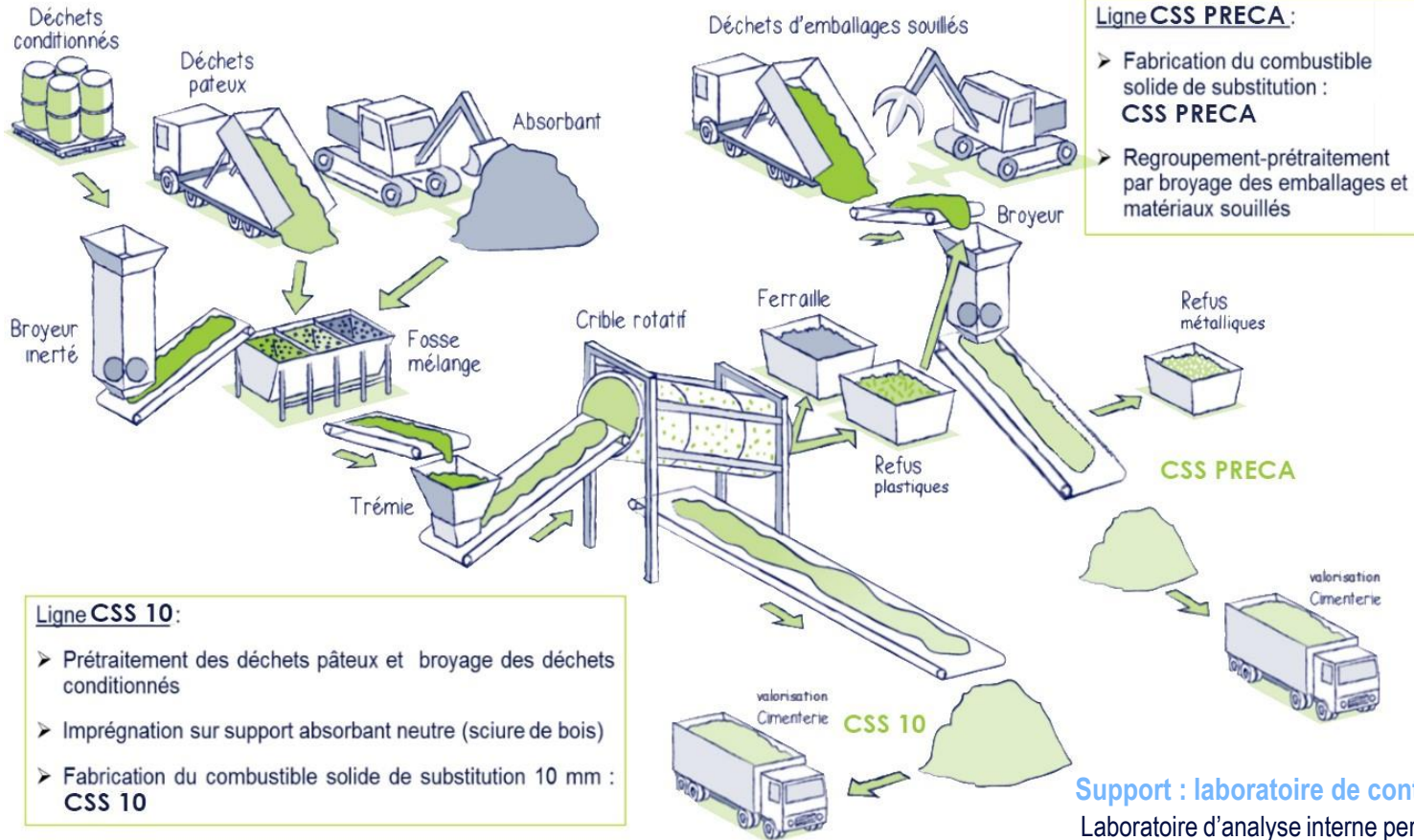


 détection et protection incendie de toute la chaîne de production

3.2 PROCÉDÉ DE TRAITEMENT : LIGNE TOUR DE BROYAGE



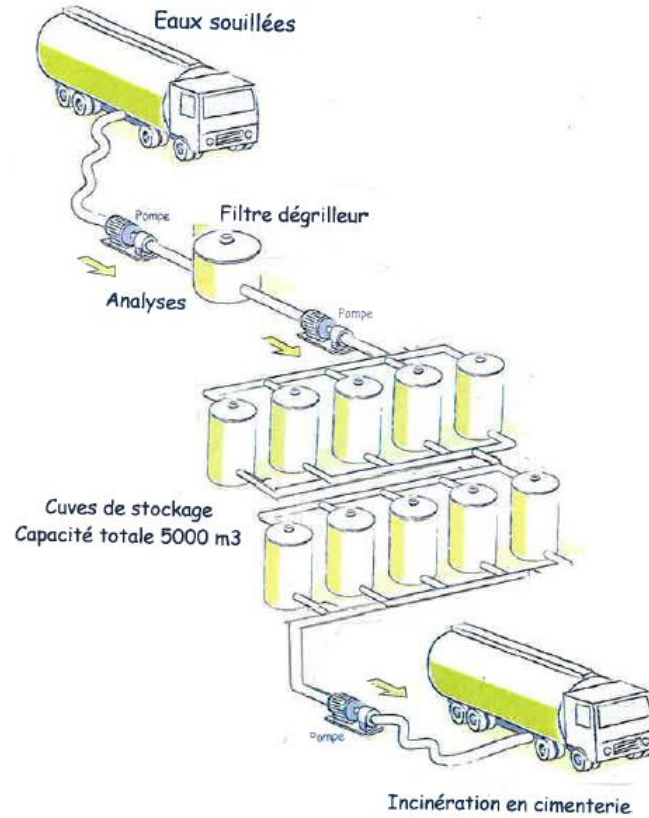
3.3 PROCÉDÉ DE TRAITEMENT GLOBAL



Support : laboratoire de contrôle et d'analyse

Laboratoire d'analyse interne permettant les analyses sur déchets entrants / contrôle du process / déchets sortants

3.4 PROCÉDÉ DE TRAITEMENT : REGROUPEMENT DES LIQUIDES (HPE)



4. Bilan Activité 2023

ACTIVITE – Tonnage

Nature et évolution des déchets réceptionnés (2022 à 2023)

Nature	2022	2023	Variations 2022/2023
eaux souillées dont le point éclair est sup. à 60°C	5699	4199	-26%
déchets pâteux livrés en vracs	16109	15990	-1%
déchets conditionnés	12115	11919	-2%
emballages vides et matériaux souillés	3820	5163	+35%
absorbants	15530	17633	+14%
TOTAL	53273	54903	+3%

Le site a réceptionné 14 500T de sciure bois pour la fabrication des Combustibles Solides de Substitution 10 mm.

Entre 2022 et 2023 l'activité reste globalement stable.

A noter une évolution dans le mix produit en entrée du site du à l'évolution de la demande des cimentiers

Les perspectives pour l'année 2024 restent dans la même tendance que l'année 2023.

PROVENANCE GEOGRAPHIQUE (2023)

Région	Départements	Répartition 2022	Répartition 2023
Auvergne Rhône Alpes	03 - 15 - 43 - 63 - 01 - 07 - 26 - 38 - 42 - 69 - 73 - 74	2%	8%
Bourgogne France Comté	21 - 58 - 71 - 89 - 25 - 39 - 70 - 90	1%	1%
Bretagne	22 - 29 - 35 - 56	0%	0%
Centre Val de Loire	18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 45	3%	5%
Corse	2A - 2B	1%	2%
Grand Est	67 - 68 - 54 - 55 - 57 - 88 - 08 - 10 - 51 - 52	15%	7%
Hauts de France	59 - 62 - 60 - 02 - 80	45%	46%
Ile de France	75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95	7%	10%
Normandie	27 - 76 - 14 - 50 - 61	9%	8%
Nouvelle Aquitaine	24 - 33 - 40 - 47 - 64 - 19 - 23 - 87 - 16 - 17 - 79 - 86	1%	1%
Occitanie	09 - 12 - 31 - 32 - 46 - 65 - 81 - 82 - 11 - 30 - 34 - 48 - 66	0%	1%
Pays de la Loire	44 - 49 - 53 - 72 - 85	0%	0%
Provence Alpes Côte d'Azur	04 - 05 - 06 - 13 - 83 - 84	0%	0%
DOM TOM	97	7%	6%
Etranger	Belgique / Allemagne / Pays Bas / Grande Bretagne	9%	8%

Quantités réceptionnées de déchet (en Tonnes) par région

→ Région d'implantation et régions limitrophes : 71 % des tonnages entrants

REPARTITION DES SORTIES EN TONNES PAR NATURE (2023)

Nature de déchet	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Variation 2022/2023
Eaux souillées dont le point éclair est inf. 60°C	225	0	494	-
Eaux souillées dont le point éclair est sup. 60°C	7922	5795	4537	-22%
Solvants souillés	65	209	16	-92%
Combustible de substitution	31532	44679	47405	+6%
Déchets toxiques en quantités dispersées	24	6	0	-100%
Déchets métalliques	536	838	756	-10%
Déchets minéraux	218	183	124	-32%
Emballages et matériaux souillés	3924	49	708	+1345%
Déchets pâteux	0	25	61	+144%
Déchets conditionnés	368	115	408	+255%
Déchets industriels banals	6	14	162	+1057%
TOTAL	44825	51913	54672	+3%

Tonnage des déchets expédiés (en Tonnes)

REPARTITION DES SORTIES EN TONNES PAR FILIERE DE VALORISATION (2023)

	Opérations de traitement	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Variation 2022/2023
R1	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	24878	34761	32671	-6%
R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants (y compris les opérations de compostage)	24	309	129	-58%
R4	Recyclage ou récupération des métaux	536	838	738	-12%
R5	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques	151	15	121	+707%
R12	Echange de déchets en vue de les soumettre à une opération R1 à R12	4483	1746	1223	-30%
R13	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12	6562	8652	14746	+70%

→ 89 % des déchets valorisés pour l'année 2023

5. SUIVI ENVIRONNEMENTAL



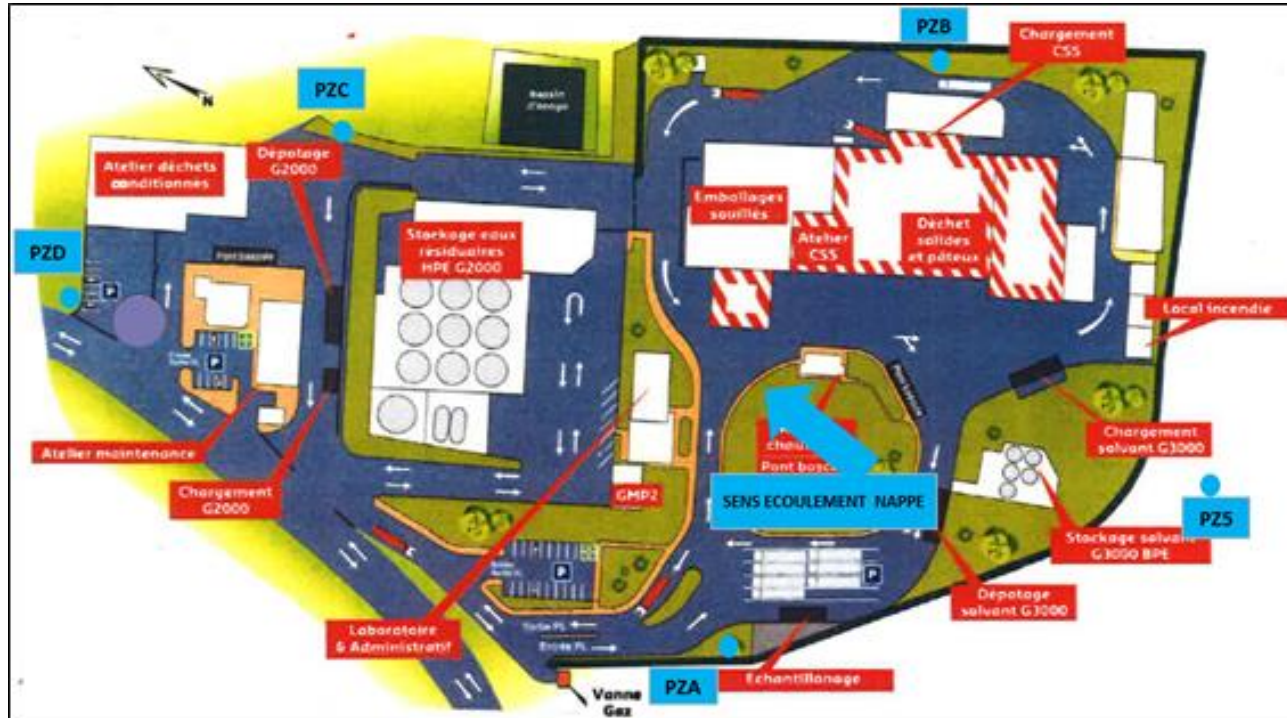
5.1 SURVEILLANCE DES EAUX PLUVIALES

- Un contrôle inopiné des rejets aqueux a été réalisé par un laboratoire agréé extérieur mandaté par la DREAL le 10 mai 2023
Les résultats sont conformes aux valeurs limites de l'arrêté du 18 novembre 2009
- Validation des résultats de l'autosurveillance réalisée par le laboratoire du site
- 14 240 m3 d'eaux pluviales rejetées en 2023

Paramètres	VLE	Contrôle inopiné du 10 mai 2023
DCO	120 mg/l	14 mg/l
MEST	35 mg/l	2 mg/l
Indice Phénol	0,2 mg/l	<10 µg/l
Indice Hydrocarbures	5 mg/l	<0,50 mg/l
Arsenic (As)	0,05 mg/l	<0,005 mg/l
Cadmium (Cd)	0,025 mg/l	<0,001 mg/l
Plomb (Pb)	0,1 mg/l	<0,002 mg/l
Mercuré (Hg)	5 µg/l	<0,05 µg/l
DBO5	30 mg/l	<3.0 mg/l
Azote total	20 mg/l	8,62 mg/l
Phosphore total	1 mg/l	0,3 mg/l
Fluorure	15 mg/l	0,14 mg/l
AOX	0,3 mg/l	0,015 mg/l
Cyanures libres	0,1 mg/l	<0,01 mg/l
Chrome VI	0,1 mg/l	<0,01 mg/l
Métaux totaux (Al+Cd+CrVI+Cu+Fe+Hg+Ni+Pb+Sn+Zn)	10 mg/l	2,68 mg/l
Température	<30°C	12,8 °C

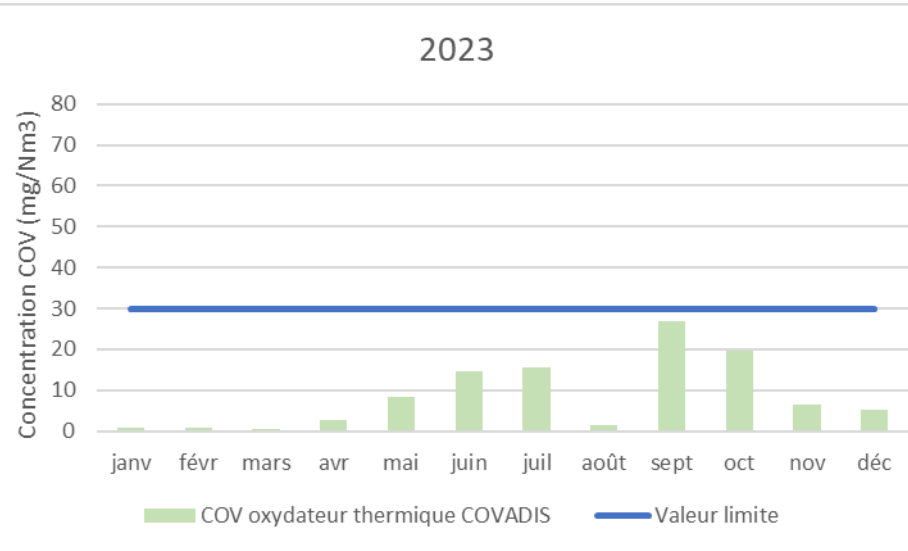
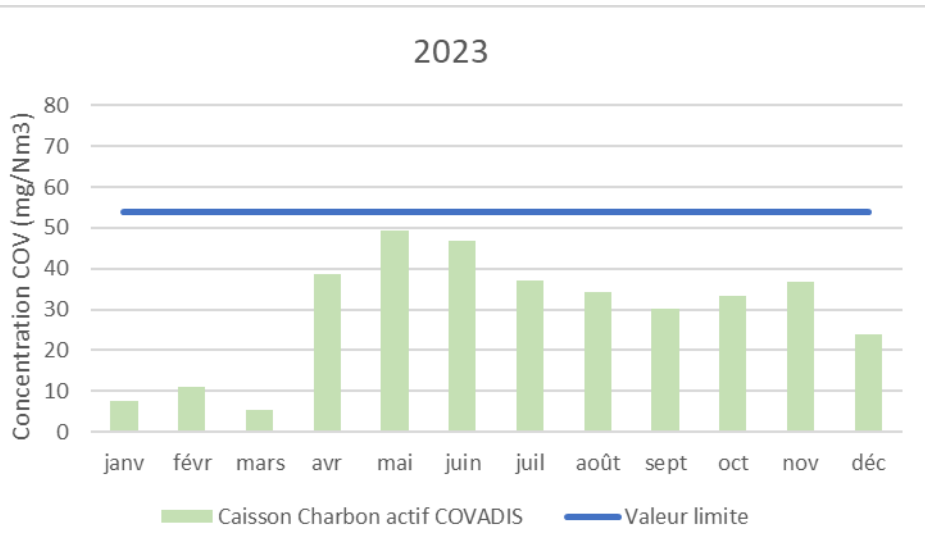
5.2 SURVEILLANCE DES EAUX SOUTERRAINES

- Surveillance semestrielle de la qualité des eaux souterraines prescrite par AP du 17 juillet 2000
- Cinq piézomètres implantés en amont et aval hydraulique des installations du site
- Campagnes de prélèvements réalisées en juin et novembre 2023
- Les résultats d'analyses confirment l'absence d'impact de l'activité sur la qualité les eaux



5.3 AUTO SURVEILLANCE DES REJETS ATMOSPHERIQUES

- Surveillance des rejets de l'unité de traitement sur caissons de charbons actifs et sur l'unité d'oxydation thermique
- Les valeurs limites de rejets atmosphériques sont définies par l'AP du 28 juin 2022, depuis août 2022
- Transmission mensuelle d'un rapport de synthèse à la DREAL



Augmentation de 30% du nombre de caissons par rapport à 2022 pour un budget de **1M€/an (82 caissons)**
Consommation de l'oxydateur thermique en gaz de **240k€/an**

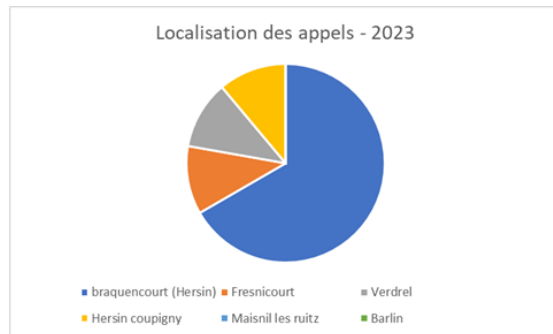
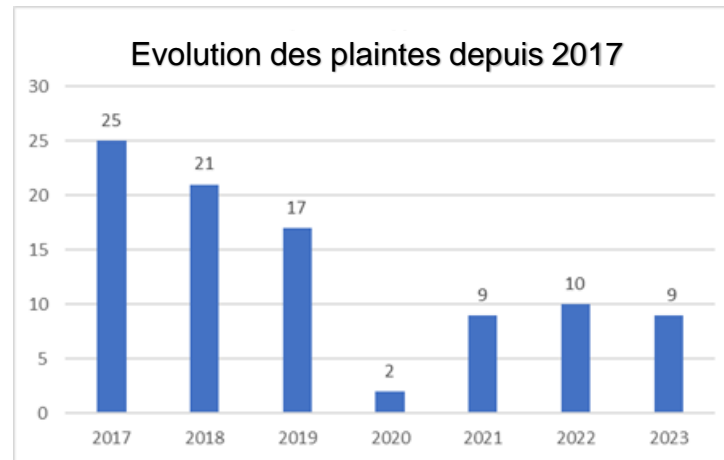
5.3 SURVEILLANCE DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

- Un contrôle inopiné des rejets atmosphériques a été réalisé par un laboratoire agréé extérieur mandaté par la DREAL le 12 avril 2023
- Un retour à la DREAL a été réalisé
- Validation des résultats de l'autosurveillance réalisée par le site

Paramètres (sur gaz sec, à 20,5%O ₂)	Valeurs limites d'émission AP 18-11-2009		Contrôle inopiné du 11 et 12/04/2023	
	Concentration (mg/m ³)	Flux (kg/h)	Concentration (mg/m ³)	Flux (kg/h)
Poussières	5	0,3	<0.12	<0.00121
SO ₂	5	0,3	1.25	0.00976
Nox (équivalent NO ₂)	5	0,3	6,5	0.0717
CO	100	6	14.7	0.1624
HCl	50	3	0.54	0.00423
Hydrocarbures totaux	20	1	0.21	0.00226

5.4 NUISANCES OLFACTIVES

- 9 événements significatifs pour nuisances olfactives en 2023
- En 2024, à ce jour : 0 plainte odeur pour le site SCORI



5.4 NUISANCES OLFACTIVES

Rappel des mesures mises en place afin de réduire les nuisances olfactives :

- Refus de prise en charge dès la phase d'acceptation des déchets odorants,
- Rénovation et remise en service de l'oxydateur thermique,
- Remplacement des briques du RTO
- Amélioration de l'étanchéité des bâtiments de production,
- Réorganisation du réseau de ventilation,
- Automatisation des portes d'accès des bâtiments,
- Renforcement du suivi de la saturation des caissons de charbon actif,
- Mise en place d'un stock tampon de caissons de charbon actif pour gagner en réactivité.

5.5 SURVEILLANCE DREAL

Surveillance DREAL : 1 inspection en 2023

Visite d'inspection le 11 mai 2022

- Objet de la visite : Sureté
- Visite d'inspection menée sur la sureté du site en présence de la Dreal et de la gendarmerie
- Pas de non-conformité relevée lors de l'inspection

Actions engagées

Ajout de caméras de vidéosurveillance sur le site

6. SANTE & SECURITÉ



6. SANTE & SÉCURITÉ

ACCIDENT

SCORI soucieux de préserver l'intégrité de son personnel, est très attentive à l'amélioration des conditions de travail.

Au cours de l'année 2023, le site a enregistré 1 accident :

Accident avec arrêt : 0

Accident du travail sans arrêt : 1

INCIDENTS D'EXPLOITATION

Au cours de l'exercice 2023, le site de SCORI a connu 1 accident d'exploitation

7. RÉALISATIONS 2023 PERSPECTIVES 2024



Réalisations 2023

En 2023, SCORI a investi 180 000€ sur son site d'Hersin-Coupigny pour garantir la sécurité dans le traitement des déchets dangereux et satisfaire aux exigences environnementales.

Les principales réalisations sont :

- Vérification et entretien des systèmes de détection et protection incendie : 84 k€
- Vérification et entretien des systèmes de détection des capteurs LIE : 30 k€
- Renouvellement des formations liées à la sécurité (ATEX, SST...) : 10k€
- Entretien de la Tour de Broyage : 50 K€
- Mise à jour POI: 40 K€

Perspectives 2024

Principaux Investissements envisagés :

En 2024, SCORI prévoit des investissements à hauteur de 545 k€ :

- Amélioration de la détection et protection incendie du site : 200 k€
- Mise en place de nouveaux capteurs FID : 70 k€
- Travaux de désamiantage : 55 k€
- Vérification et entretien des systèmes de détection / protection incendie : 110 K€
- Entretien du RTO : 100 K€
- Entretien de la Tour de Broyage : 50 K€
- Renouvellement des formations liées à la sécurité (SST, équipier de second d'intervention...) : 10 k€

Exercice POI

MERCI





CONTACT

Nicolas Mazzolini

SCORI Hersin

nicolas.mazzolini@suez.com

suez.com

